

COMMUNE
D'ARBONNE-LA-FORET

EXTRAIT DU REGISTRE I

DELIBERATION N° G / 406

DATE DE CONVOCATION
22 juin 2022

DATE D’AFFICHAGE
22 juin 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 15

Présents : 09

Votants : 11

OBJET :

TARIFS

Publics municipaux

Pour les prestations scolaires

Rentrée septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf juin, à vingt heures, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de monsieur Anthony VAUTIER, maire d'Arbonne-la-Forêt,

Présents : Anthony VAUTIER, Louis TABOGA, Isabelle PAUTREL, Laurence AYRAULT, Aurélie MATHIEU, Johnny NANTY, Françoise PAPOT, Pascal GIGOT, Pascale CHEMIN.

Absents : Nicolas GALLOT, Jérémy CHARBONNEAU pouvoir à Anthony VAUTIER, Olivier GUYADER, Stéphanie GIBERT pouvoir à Johnny NANTY, Catherine MARION, Karen CORTE

Formant la majorité des membres en exercice.

Aurélie MATHIEU a été élue secrétaire de séance.

Vu le contrat de prestation reçu le 17 juin 2022 par le prestataire cantine API Restauration et au vu de l'augmentation des repas à partir de septembre 2022,

Vu la nécessité de réviser les tarifs pour la rentrée de septembre 2022

Le maire propose les tarifs suivants :

➤ le restaurant scolaire :

	Forfait 1 4 jours/sem
1 ^{er} enfant de la famille	4.83 € par repas
2 ^{ème} enfant de la famille	4.37 € par repas
3 ^{ème} enfant de la famille	4.01 € par repas
4 ^{ème} enfant de la famille	3.66 € par repas

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à 10 voix pour et 1 contre accepte les tarifs ci-dessus pour le restaurant scolaire.

➤ la garderie scolaire et aides aux leçons :

	Garderie		Options
	Matin	Soir	Aide aux leçons
1 ^{er} enfant de la famille	1.60 €	2.50 €	3.00 €
2 ^{ème} enfant de la famille et plus	1.40 €	2.50 €	3.00 €

Après en avoir délibéré et à l'UNANIMITÉ, le conseil municipal, accepte les tarifs ci-dessus pour le périscolaire.

Décide :

➤ Qu'à partir du 01 septembre 2022, les tarifs des prestations scolaires seront ceux énoncés ci-dessus.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme le 30 juin 2022.

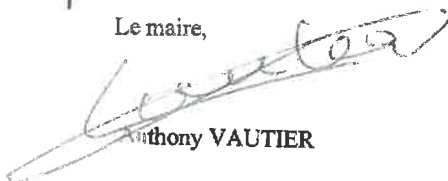
Pièces jointes en annexe :

Certifié exécutoire par :

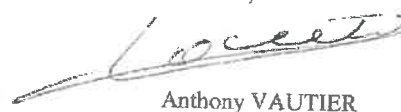
- l'envoi en préfecture le :

- reçu en préfecture le :

Le maire,


Anthony VAUTIER

Le maire,


Anthony VAUTIER